

La nouvelle équipe municipale vous présente ce tout premier Flash Info

Conseil municipal du 13 octobre 2017

M. Patrick Collet a été élu Maire d'Acquigny lors de cette séance du conseil municipal dédiée à l'élection du maire et de ses adjoints :
M. Gilet, Mme Létaux, M. Arinal, Mme Durieu, M. Le Cossec

Les commissions



P. Collet
Président de toutes
les commissions



G. Gilet
Ecole
Associations



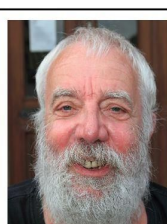
N. Létaux
Vie du village



S. Arinal
Finances
Aménagement du
territoire



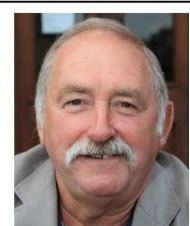
J. Durieu
Urbanisme
Écologie
Environnement



Y. Le Cossec
CCAS
Accueil de loisirs



D. Lesut
Travaux
Service
technique



P. Gaillon
Sécurité sur
l'ensemble de la
commune



C. Lefort
Cimetière:
gestion des
concessions



S. Delfrate
Communication
(bulletin, site
internet ...)



URGENT

Noël des enfants de la commune

Les parents des enfants scolarisés en classe de maternelle ou primaire, **hors de l'école communale**, doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Date limite pour que les commandes des cadeaux puissent être prises en compte par le Père Noël: 20 novembre 2017

Moyens de communication et d'information

Téléphone du secrétariat de mairie : 02.32.50.23.39

La commune dispose :

- d'un site internet (qui va être mis à jour) : www.acquigny.fr
- d'une page Facebook : commune d'acquigny
- d'un panneau lumineux (rue de Louviers)
- d'une adresse mail pour échanger avec vous de façon efficace et rapide : mairie@acquigny.fr

Le FLASH INFO, format papier, sera distribué sans périodicité fixe

Nous demandons aux présidents des associations de nous faire parvenir par mail (communication@acquigny.fr) leurs coordonnées pour mettre à jour notre base de données. Merci par avance.

Vos manifestations peuvent apparaître sur le panneau lumineux, sur le site web et sur Facebook; faites nous en la demande.

Collecte des déchets verts

Arrêt le 28 novembre 2017

Reprise le 13 mars 2018

Afin de simplifier l'accès aux déchetteries du territoire, des cartes d'accès électroniques sont distribuées gratuitement.

Le formulaire d'attribution est disponible en déchèterie ou en téléchargement sur le site de l'Agglomération.

www.agglo-seine-eure.fr

Il faudra joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie d'une facture d'eau, gaz, électricité ou copie d'une quittance de loyer) au nom du demandeur.

Ces documents sont à retourner soit :

- à l'Hôtel d'Agglomération 1, place Thorel à Louviers
- aux gardiens des déchetteries
- par courriel : proprete.urbaine@seine-eure.com